

Commune
de
BETSCHDORF

67660



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc (pouvoir de Madame PFISTER Anne-Marie), HEIDEIER Honoré, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude (pouvoir de Madame MUCKENSTURM Christiane), LOHMANN LASCH Florian, LOGEL Christian, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien

Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, REHAJEM Audrey, WOLF Carmen

Excusée : Madame FROMM Carmen, MUCKENSTURM Christiane, PFISTER Anne-Marie

Absents : Mesdames SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : HOERR Thierry

Nombre de voix délibératives : 23 + 2

◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil municipal s'est réuni au sein de l'ESCAL – rue du Bannholz afin que les mesures sanitaires puissent être respectées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point n°2 « convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes pour le projet d'école et d'accueil périscolaire » est retiré de l'ordre du jour. Un nouveau point est proposé à l'ajout à savoir « les animations de Noël ».

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des voix le retrait du point n°2 et l'ajout d'un point supplémentaire avec les animations de Noël (point n°9).

**1) JURY DE CONCOURS POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE
MATERNELLE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE A BETSCHDORF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2162-22 et R.2162.24,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2020

Vu l'avis de la Commission finances en date du 19 octobre 2020

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à la délibération du conseil municipal du 21 septembre 2020 fixant la composition du jury de concours chargé de la sélection préalable des candidats admis à concourir et du choix du maître d'œuvre pour la construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire maternel sur le site scolaire de BETSCHDORF.

Considérant que le jury est composé de membres à voix délibératives et consultatives et qu'à l'origine, 12 membres à voix délibératives composaient le jury.

Considérant que le jury doit comporter au moins 1/3 de représentants de la maîtrise d'œuvre en son sein conformément aux dispositions légales sur les concours d'architecture.

Il est proposé que le jury avec voix délibératives soit composé de 15 membres à savoir :

- Monsieur le Maire, Président de la Commission d'appel d'offres (CAO) mais également Président du jury
- 5 membres élus de la CAO de Betschdorf
- 4 représentants de la communauté de communes de l'Outre-Forêt
- 5 représentants de la maîtrise d'œuvre qui possède cette qualification ou une qualification équivalente.

Considérant qu'il reviendra au président du jury de nommer expressément les membres du jury,

Considérant que la délibération du 21 septembre 2020 reste en vigueur sauf sur la composition du jury avec voix délibératives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, approuve la nouvelle composition du jury de concours.

2) AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DU HALL DE STOCKAGE DE BOIS ENTRE RITTERSHOFFEN ET BETSCHDORF

Vu la convention existante entre les communes de BETSCHDORF et de RITTERSHOFFEN concernant la location du hall de stockage en date du 1^{er} juin 2010,

Un avenant est pris concernant la convention qui nous lie avec la commune de Rittershoffen pour la location du hall de stockage de bois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, approuve l'avenant à la convention de location et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant,

3) RESSOURCES HUMAINES

Considérant la nécessité de recruter un agent en accroissement temporaire d'activité du 02/11/2020 au 30/08/2021 pour 24 heures annualisées et rémunérées 19.15/35^{ème} pour pallier à cette absence,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à la majorité des voix**, approuve le recrutement d'un nouvel agent aux dates annoncées et permet à Monsieur le Maire de signer le contrat et tout document s'y rapportant.

4) VENTE DE TERRAIN A SCHWABWILLER

Le lot 44 d'une superficie de 4.80 ares a été proposé à la vente pour M. et Mme WEUREITHER.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité des voix** cette vente.

5) TELEPHONIE - INTERNET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, accepte que la proposition de NOREST TELECOM soit retenue et permet à M. Le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Il permet également de mettre fin à tout autre contrat que la Collectivité pourrait avoir avec un autre fournisseur.

M. HOERR n'a pas participé au vote.

6) CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à la majorité des voix** permet la création du Conseil municipal des enfants de BETSCHDORF.

Chaque enfant recevra en cadeau un abonnement multimédia pour un an à la bibliothèque municipale.

7) DEROGATION DE PRINCIPE POUR AUTORISER L'ISOLATION EXTERIEURE DES MAISONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix permet de déroger et d'autoriser automatiquement toute demande d'isolation extérieure des maisons pour toute personne en faisant la demande et permet à M. le Maire ou l'adjoint en charge de l'urbanisme de signer tout document s'y rapportant.

8) OCTROI DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE FOYER CATHOLIQUE DE SCHWABWILLER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise l'octroi d'une subvention de 150€ pour le foyer catholique de Schwabwiller.

9) ANIMATIONS DE NOEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, décide l'annulation des manifestations de Noël sur le territoire de BETSCHDORF suite à la crise sanitaire. Seules les animations au sein de la bibliothèque et du potier sont maintenues.

10) DÉCISION DU MAIRE

- Achat de télévisions avec supports et d'un ordinateur pour l'ESCAL au prix global de 2559.06€ TTC.

Affiché du 28 octobre 2020 au 28 novembre 2020

Thierry HOERR
Secrétaire de séance

Le Maire
Adrien WEISS

